

**ARRÊTÉ DEP-2026-270 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE FLEURISTE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 16 février 2018 portant création du certificat d'aptitude professionnelle fleuriste ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2026-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle fleuriste pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Cédric EXARE, professionnel

Vice-président :

Monsieur Ali AKKOU, enseignant

Enseignants :

Madame Michèle DIREM

Madame Estelle DECHAMBENOIT

Madame Aude EMERY

Madame Samira CHABANA

Professionnels :

Madame Céline RODRIGUES

Monsieur Nicolas LE ROUZIC

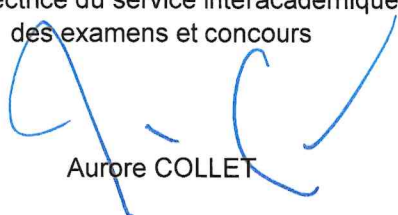
Madame Agnès POISSON

Madame Marie BRILLAC

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET